



**PREAVIS MUNICIPAL 1-2022**  
**DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE CHF 35'000. —**  
**POUR LA REVISION DU PLAN D’AFFECTATION COMMUNAL (PAcom)**  
**ET DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LES CONSTRUCTIONS**  
**ET L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

Dossier traité par : Olivier Tappy

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Dans sa séance du 22 mars 2017, le Conseil communal de La Rippe avait approuvé le préavis municipal 2-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 135'000. — pour la révision du Plan général d’affectation (nouvellement nommé Plan d’affectation communal) et du règlement communal sur les constructions et l’aménagement du territoire. La durée des études prévues jusqu’à l’enquête publique était de 24 mois.

Le processus d’élaboration du PAcom et les nombreux aller-retours avec le Canton ont nécessité de la part des mandataires un travail plus conséquent que prévu. Le solde de crédit restant, CHF 4'418.45, n’est pas suffisant pour couvrir les prestations encore à réaliser.

### **2. Crédit supplémentaire**

Conformément à l’article 16 alinéa 2 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité soumet au Conseil communal, le préavis municipal 1-2022 relatif à une demande de crédit supplémentaire de CHF 35'000. — pour la révision du Plan d’affectation communal (PAcom) et du règlement communal sur les constructions et l’aménagement du territoire.

Le projet du PAcom est bien avancé, mais nécessite encore quelques ajustements suite aux différentes séances de présentation (commission d’Urbanisme, séance d’information aux Conseillers communaux et séance d’information à la population) avant la dépose du dossier à l’enquête publique, dépose prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

A l’issue de l’enquête publique, les mandataires interviendront lors de la séance de conciliation, pour l’élaboration finale du dossier et pour la préparation des données à transmettre au Canton selon la directive cantonale NORMAT 2 entrée en vigueur en 2019.

### **3. Coûts**

Finalisation de l’étude	CHF	10'000.— TTC
Prestations après l’enquête publique	CHF	25'000.— TTC
<b>Demande de crédit supplémentaire</b>	<b>CHF</b>	<b>35'000.— TTC</b>

#### 4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 1-2022 relatif à une demande de crédit supplémentaire de CHF 35'000. — pour la révision du Plan d'affectation communal et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire,

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Urbanisme et Gestion-Finances) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### Décide


1. d'approuver le préavis municipal 1-2022 relatif à la demande de crédit supplémentaire de CHF 35'000. — pour la révision du Plan d'affectation communal et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 35'000. — pour la révision du Plan d'affectation communal et du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 35'000. —.

Le mode de financement sera fait, si nécessaire, par emprunt bancaire. La durée de l'amortissement sera de 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 28 février 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler